FORFAIT STRUCTURE 2021

VOLET 1 :

Champs	Indicateurs	Nombre de points en 2021	Equivalent en €	Type d'indicateur	Justificatif
Volet 1 PRE-REQUIS (tous ces indicateurs *doivent être atteints pour permettre une rémunération et déclencher celle du volet 2)*	Indicateur 1 : Disposer d'un logiciel métier avec LAP certifié par la HAS, compatible DMP	280	1960 €	Déclaratif avec pré-alimentation	Facture/ attestation de l'éditeur
	Indicateur 2 : Utiliser une messagerie sécurisée de santé			Déclaratif avec pré-alimentation	Pré-alimentation ou attestation sur l'honneur
	Indicateur 3 : Disposer d'une Version du cahier des charges SESAM - Vitale intégrant les avenants publiés sur le site du GIE SESAM-Vitale au 31/12 de l'année N-1 par rapport à l'année de référence pour le calcul de la rémunération			Automatisé	Pas de justificatif demandé
	Indicateur 4 : Taux de télétransmission supérieur ou égal à 2/3 de l'ensemble des feuilles de soins émises			Automatisé	Pas de justificatif demandé
	Indicateur 5 : Affichage sur le site Annuaire Santé des horaires d'ouverture du cabinet			Déclaratif avec pré-alimentation	Pas de justificatif demandé
TOTAL		**280 points**	**1960 €**		

Indicateur 1

- Vous n'avez pas changé de logiciel métier, et vous aviez validé le volet 1 les précédentes années, vérifiez simplement l'exactitude des indicateurs.
- Vous vous êtes installé au cours de l'année 2021, ou vous avez changé de logiciel métier, veuillez compléter et transmettre les justificatifs des indicateurs concernés.

De plus, une attention toute particulière vous est demandée sur la vérification de la mise à jour de la version de votre logiciel.

Indicateur 2

Pour bénéficier de cet indicateur vous devez disposer au 31/12/2021 d'une Boite aux lettres (BAL) électronique proposée par l'un des opérateurs de messageries sécurisées de santé de l'Espace de confiance MSSanté.

Pour les utilisateurs d'Apycript :

A compter de 2021, pour les utilisateurs d'Apicrypt seules les messageries APICRYPT VERSION 2 ouvertes avec l'option « interopérabilité avec l'Espace de Confiance MSSanté » et inscrites dans l'annuaire MSSanté permettront de valider l'indicateur du volet 1 du forfait structure.

La version 2 dite « non-interopérable » (case « Interopérabilité avec l'Espace de Confiance » Mssanté non cochée) ainsi que la version 1 d'Apicrypt ne seront plus prises en compte. L'utilisateur doit donc cocher la case « interopérabilité avec l'Espace de Confiance » pour être intégré dans l'annuaire.

Indicateur 3

Pour valider l'indicateur, vous devez ainsi être à la fois équipés de la version du cahier des charges 1.40 add 6 PC/SC mais également d'une version équipée des avenants TP ALD-Maternité, Convention Médicale (avenants 12 et 13) et Télémédecine (avenant 18), et avoir procédé à une facturation conforme au plus tard le 31/12/2021.

Perspectives 2022 : *Afin d'être au rendez-vous des ambitions du Ségur de la santé concernant le Numérique en santé, l'évolution vers la version logiciel Addendum 8 ApCV ou Addendum 7 ApCV (pré-requis pour être référencé Ségur) sera requise pour 2022.*

Indicateur 4

Vous devez atteindre un taux de télétransmission en feuilles de soins électroniques SESAM-Vitale (FSE avec carte Vitale ou FSE SESAM sans Vitale définies par l'article R 161-43-1 du code de la sécurité sociale) supérieur ou égal à 2/3 de l'ensemble des feuilles de soins émises sur l'année 2021.

Les flux en mode dégradé ne sont pas comptabilisés comme du sécurisé.

Indicateur 5

Renseigner les horaires dans Amelipro dans l'onglet Activités> Pratiques>Horaires de cabinet, au plus tard le 31/12/2021.